## Direction Départementale des Territoires



Aurillac, le 11 décembre 2023

Dossier n°: AE 23.0521

**Demandeur: COUTEL Marie-Josee** 

Date d'enregistrement de la demande : 28/11/23

Date limite de candidature : 28/02/24

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 28/03/24.

→ Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CELOUX	5,61	COUTEL Serge	Section A 452,453,552, Section b 5,10,
SAINT-PONCY	26,5	COUTEL Serge	Section H 786, Section YB 7,14,16, Section YD 20,26,74,
SAINT-PONCY	10,96	COUTEL Alexis	Section YB 37,38, Section YC 9,10, Section YD 73,
SAINT-PONCY	34,87	COUTEL J-L et Marie-Josée	Section YA 10,21,36,49, Section YB 25, Section YO 7, Section ZH 26,35,66,67 Section ZI 126, Section ZP 48,50,54, Section ZR 16,26,51, Section ZS 11 15,Section ZT 1,
SAINT-PONCY	4,5	Indivision MONIER	Section YB 2, Section YD 24

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <a href="https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere">https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere</a>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière

Contrôle des structures Service de l'économie agricole 22 rue du 139 RI BP 10414 – 15004 Aurillac Cedex

Tél: 04 63 27 66 00

courriel: ddt-ctrl-structures@cantal.gouv.fr

www.cantal.gouv.fr